

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUIN 2026

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juin 2026 et en comparaison avec la même période de l'année 2025, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 3,5% provenant notamment des effets conjugués de :

- la hausse de 7,6% des impôts directs (+830 MDH) suite à l'augmentation de 54% de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+922 MDH), de 4,2% de la taxe sur les services communaux (+168 MDH) conjuguée à la baisse de 4,2% de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-129 MDH) ;
- la hausse de 9,5% des impôts indirects (+1.170 MDH) qui s'explique principalement par la hausse de 14,1% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+1.462 MDH);
- la diminution des recettes non fiscales de 24,6% (-1.033 MDH), provenant notamment de la baisse de 64,7% des subventions (-622 MDH) et de 33% des fonds de concours (-438 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,2% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 5,1% (+698 MDH) en raison notamment de la hausse de 6,3% des dépenses des autres biens et services (+420 MDH) et de 4,6% des dépenses de personnel (+278 MDH) ;
- des dépenses d'investissement passant de 5.798 MDH à fin juin 2025 à 8.251 MDH à fin juin 2026, soit une augmentation de 42,3% (+2.453 MDH).

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin juin 2026, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 14.136 MDH contre un solde ordinaire positif de 13.867 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 8.253 MDH, compte tenu d'un solde positif de 2.368 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 10.220 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 2.151 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 8.253 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2026.

Excédents globaux

A fin juin 2026, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2026 (8.253 MDH) et des années antérieures ont été de 71 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Juin 2025	Prévisions 2026	Juin 2026	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>27 446</u>	<u>50 213</u>	<u>28 413</u>	<u>57%</u>	<u>3,5%</u>
1.1- Recettes fiscales :	23 244	41 914	25 244	60%	8,6%
Impôts directs	10 912	23 279	11 742	50%	7,6%
Impôts indirects	12 332	18 635	13 502	72%	9,5%
1.2- Recettes non fiscales :	4 202	8 299	3 169	38%	-24,6%
Domaine (recettes domaniales)	391	867	429	49%	9,7%
Redevance OTDP ¹ communal	553	1 604	599	37%	8,3%
Fonds de concours et subventions	2 289	3 062	1 229	40%	-46,3%
Autres recettes	969	2 766	912	33%	-5,9%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>13 579</u>	<u>38 955</u>	<u>14 277</u>	<u>37%</u>	<u>5,1%</u>
2.1- Biens et services :	12 700	37 763	13 398	35%	5,5%
Personnel	6 048	14 764	6 326	43%	4,6%
Autres biens et services	6 652	22 999	7 072	31%	6,3%
2.2-Intérêts de la dette	879	1 192	879	74%	0,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>13 867</u>	<u>11 258</u>	<u>14 136</u>		
4- INVESTISSEMENT²	5 798	61 184	8 251	13%	42,3%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	14	-42	9		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 137	-3 093	2 359		
7- EXCEDENT³	<u>10 220</u>	<u>-53 061</u>	<u>8 253</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-10 220</u>	<u>53 061</u>	<u>-8 253</u>		
Recettes d'emprunt	364	10	1 979		
Remboursement du principal de la dette	-1 514	-2 396	-1 426		
Variation de l'excédent	-9 070	55 447	-8 806		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Jun 2025	Prévisions 2026	Jun 2026	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	23 244	41 914	25 244	60%	8,6%
IMPÔTS DIRECTS	10 912	23 279	11 742	50%	7,6%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	4 008	8 685	4 176	48%	4,2%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	1 706	7 363	1 619	22%	-5,1%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	400	919	356	39%	-11,0%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 707	2 550	2 629	103%	54,0%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 499	1 969	1 826	93%	21,8%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 592	1 793	1 136	63%	-28,6%
IMPÔTS INDIRECTS	12 332	18 635	13 502	72%	9,5%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	10 403	13 268	11 865	89%	14,1%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	329	491	0	0%	-100,0%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	473	961	511	53%	8,0%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	124	254	124	49%	0,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	154	498	153	31%	-0,6%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	113	179	124	69%	9,7%
<i>Taxe de séjour</i>	144	360	153	43%	6,3%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	198	301	218	72%	10,1%
<i>Autres impôts indirects</i>	394	2 323	354	15%	-10,2%
RECETTES NON FISCALES	4 202	8 299	3 169	38%	-24,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	391	867	429	49%	9,7%
<i>Redevance OTDP communal</i>	553	1 604	599	37%	8,3%
<i>Fonds de concours</i>	1 327	304	889	292%	-33,0%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	326	1 029	370	36%	13,5%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	341	0	0%	-
<i>Subventions</i>	962	2 758	340	12%	-64,7%
<i>Recettes diverses</i>	643	1 396	542	39%	-15,7%
TOTAL DES RECETTES	27 446	50 213	28 413	57%	3,5%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	4 205	1 722	22 486	28 413
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	294	173	5 739	6 206
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	294	166	3 972	4 432
<i>Produits des services</i>	0	0	566	566
<i>Produits des biens</i>	0	7	1 201	1 208
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	215	0	5 936	6 151
Taxe de services communaux	215	0	3 961	4 176
Taxe professionnelle	0	0	1 619	1 619
Taxe d'habitation	0	0	356	356
1.3- Ressources transférées :	3 696	1 549	10 811	16 056
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 426	10 439	11 865
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 962	0	0	2 962
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	734	123	372	1 229
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 185	870	12 222	14 277
2.1- Biens et services :	655	845	11 898	13 398
<i>Personnel</i>	138	570	5 618	6 326
<i>Autres biens et services</i>	517	275	6 280	7 072
2.2-Intérêts de la dette	530	25	324	879
3- SOLDE ORDINAIRE	3 020	852	10 264	14 136
4- INVESTISSEMENT	4 091	681	3 479	8 251
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	6	0	3	9
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	136	187	2 036	2 359
7- EXCEDENT	-929	358	8 824	8 253
8- FINANCEMENT :	929	-358	-8 824	-8 253
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 773	43	163	1 979
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-587	-66	-773	-1 426
<i>Variation de l'excédent</i>	-257	-335	-8 214	-8 806

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juin 2026 laisse apparaître une augmentation des ressources de 3,5% et des dépenses ordinaires de 5,1%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 14.136 MDH et un excédent global de 8.253 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 28,4 MMDH en augmentation de 3,5% par rapport à fin juin 2025. Ceci s'explique principalement par la hausse de 18,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2025	Prévisions 2026	2026	Evol. %
Transférées	16 112	20 583	16 056	-0,3%
Gérées par l'Etat	6 114	16 967	6 151	0,6%
Gérées par les collectivités	5 220	12 663	6 206	18,9%
TOTAL	27 446	50 213	28 413	3,5%

1.1-RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales ont atteint 25.244 MDH, en augmentation de 8,6% par rapport à leur niveau à fin juin 2025, suite à la hausse de 7,6% des impôts directs et de 9,5% des impôts indirects. A fin juin 2025, les recettes fiscales des collectivités territoriales avaient enregistré une augmentation de 10,6% (23.244 MDH contre 21.023 MDH).

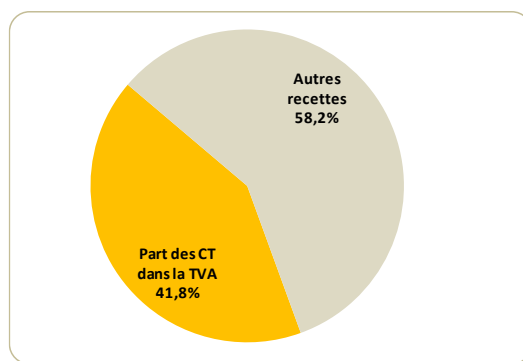
Les recettes fiscales ont constitué 88,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2026.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 16.056 MDH à fin juin 2026 contre 16.112 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 0,3%. Ceci résulte essentiellement de la baisse de 64,7% des subventions (-622 MDH), de 33% des fonds de concours (-438 MDH) et de 100% de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-329 MDH) conjuguée à la hausse de 14,1% de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+1.462 MDH)

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 41,8% de leur part dans le produit de la TVA.

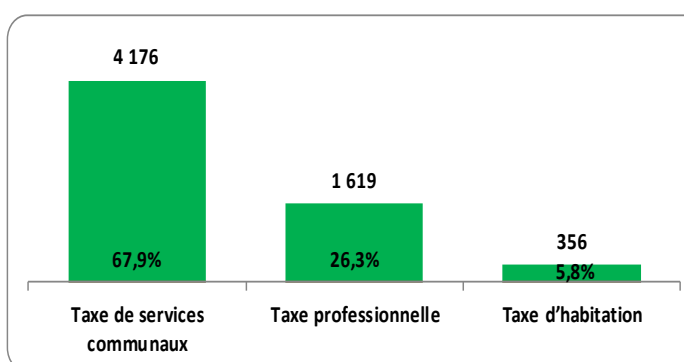
Structure des recettes des collectivités en 2026



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juin 2026, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.151 MDH contre 6.114 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 0,6% provenant de la hausse de 4,2% de la taxe de services communaux (+168 MDH) conjuguée à la baisse de 5,1% de la taxe professionnelle (-87 MDH) et de 11% de la taxe d'habitation (-44 MDH).

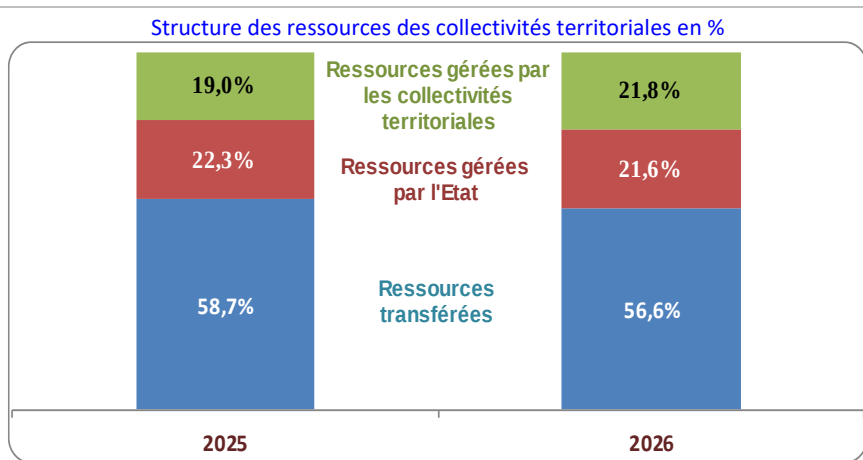
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 6.206 MDH à fin juin 2026 contre 5.220 MDH enregistré un an auparavant en hausse de 18,9%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (2.629 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (599 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (511 MDH) et des recettes domaniales (429 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juin 2025 et fin juin 2026, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales conjuguée à la baisse de la part des ressources transférées et des ressources gérées par l'Etat.



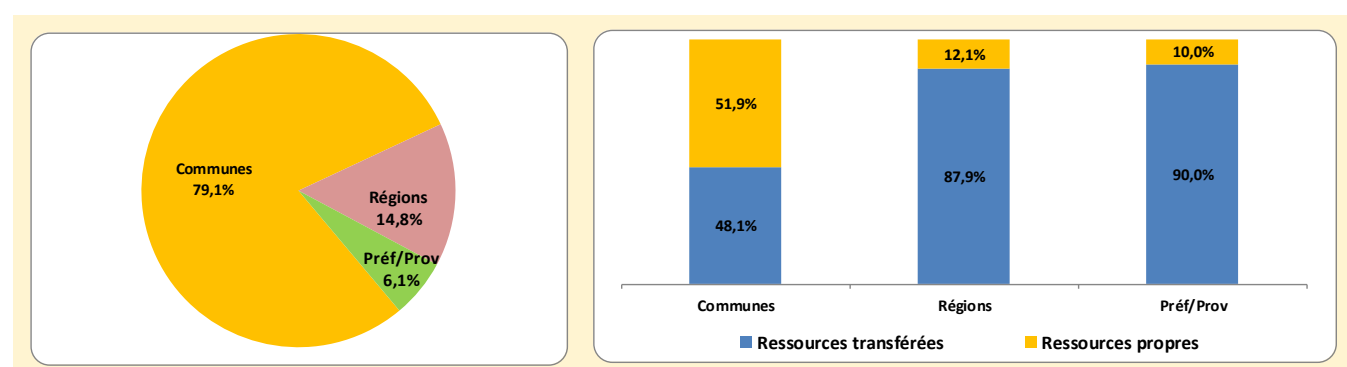
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 3.169 MDH, en diminution de 24,6% par rapport à leur niveau à fin juin 2025, en raison principalement de la baisse de 64,7% des subventions (-622 MDH) et de 33% des fonds de concours (-438 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 22.486 MDH et représentent 79,1% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2026.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin juin 2026, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 48,1% des recettes des communes contre 87,9% pour les régions et 90% pour les préfectures et provinces.



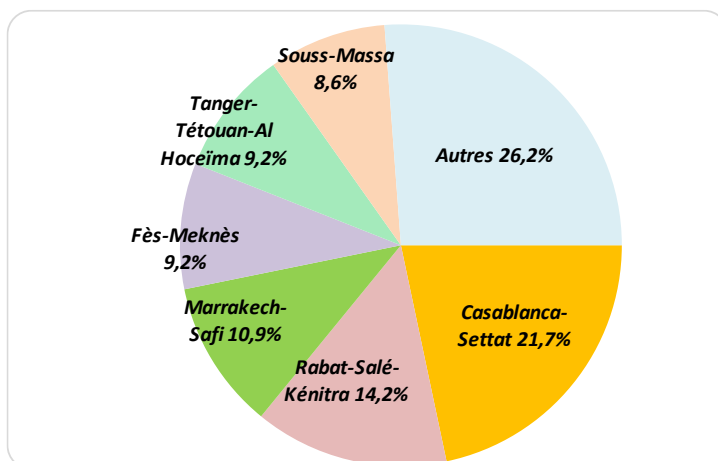
1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵ montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,8% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.161 MDH) représentent 21,7% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 14,2% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2%.

Recettes des CT par région



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 688	2 301	2 172	6 161
Rabat-Salé-Kénitra	795	1 345	1 899	4 039
Marrakech-Safi	894	591	1 613	3 098
Fès-Meknès	538	370	1 707	2 615
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	697	606	1 311	2 614
Souss-Massa	538	427	1 481	2 446
L'oriental	378	213	1 386	1 977
Béni Mellal-Khénifra	303	201	1 183	1 687
Drâa-Tafilalet	130	57	985	1 172
Laâyoune-Sakia El Hamra	118	0	1 051	1 169
Guelmim-Oued Noun	56	40	704	800
Dakhla-Oued Ed Dahab	71	0	564	635
TOTAL	6 206	6 151	16 056	28 413

Structure des recettes ordinaires des CT

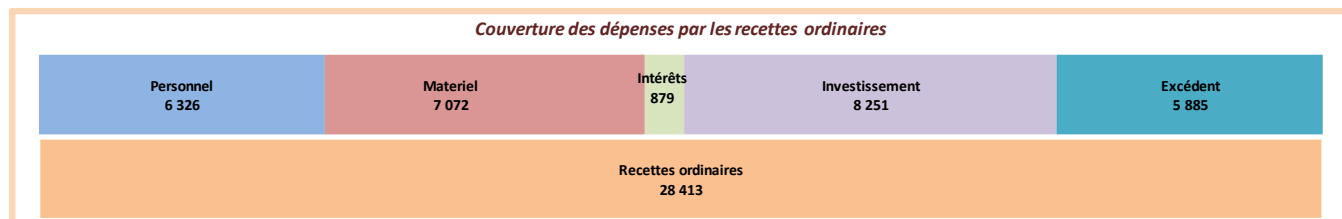
A fin juin 2026, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 90,4% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 11.865 MDH, la TVA constitue la première source de recettes des budgets principaux des CT.

Principales natures de recettes des CT à fin Juin 2026			
Nature	Recettes en MDH	Evol en %	Structure
Part des CT dans le produit de la TVA	11 865	▲ 14,1 %	41,8%
Taxe de services communaux	4 176	▲ 4,2 %	14,7%
Taxe sur les terrains urbains non bâtis	2 629	▲ 54,0 %	9,3%
Part Régions dans IS	1 826	▲ 21,8 %	6,4%
Taxe professionnelle	1 619	▼ 5,1 %	5,7%
Part Régions dans IR	1 136	▼ 28,6 %	4,0%
Fonds de concours	889	▼ 33 %	3,1%
Redevance OTDP communal	599	▲ 8,3 %	2,1%
Taxe sur les opérations de construction	511	▲ 8,0 %	1,8%
Domaine (recettes domaniales)	429	▲ 9,7 %	1,5%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin juin 2026, le taux de couverture des dépenses ordinaires et des dépenses d'investissement par les recettes ordinaires a été de 126,1% contre 141,6% un an auparavant. Ainsi, à fin juin 2026, 29% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses d'investissement, 24,9% aux dépenses de matériel, 22,3% aux dépenses de personnel et 3,1% aux intérêts de la dette.



Ainsi, les recettes ordinaires des collectivités territoriales ont couvert la totalité des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales. Le reliquat, soit 20,7%, représente un excédent.

2- DEPENSES

A fin juin 2026, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 23.954 MDH, en hausse de 14,7% par rapport à leur niveau à fin juin 2025. Elles se composent à hauteur de 59,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juin 2026, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 14.277 MDH, soit une augmentation de 5,1% en raison de la hausse de 6,3% des dépenses des autres biens et services (+420 MDH) et de 4,6% des dépenses de personnel (+278 MDH).

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2025	Prévisions 2026	2026	Réalisation	Variation
Personnel	6 048	14 764	6 326	43%	4,6%
Autres biens et services	6 652	22 999	7 072	31%	6,3%
Intérêts dette	879	1 192	879	74%	-
TOTAL	13 579	38 955	14 277	37%	5,1%

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juin 2026 ont atteint 6.326 MDH contre 6.048 MDH à fin juin 2025, soit une hausse de 4,6% (+278 MDH). Les salaires représentent 44,3% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 53,3% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 7.072 MDH à fin juin 2026, en augmentation de 6,3% par rapport à fin juin 2025 (+420 MDH). Elles sont constituées pour 60,5% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 879 MDH à fin juin 2026 soit le même montant un an auparavant.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juin 2026 a dégagé un solde ordinaire positif de 14.136 MDH contre un solde ordinaire positif de 13.867 MDH un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

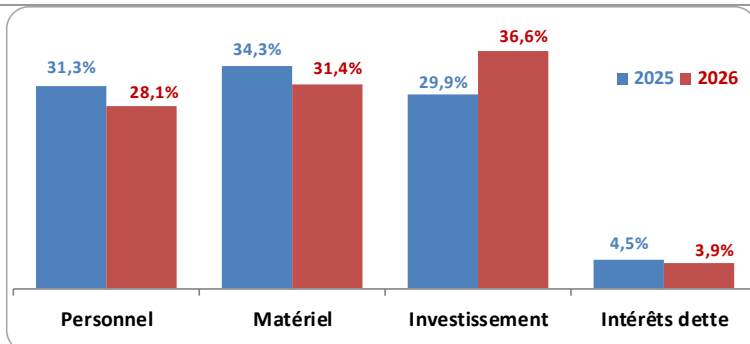
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 8.251 MDH à fin juin 2026 contre 5.798 MDH à fin juin 2025, soit une augmentation de 42,3% (+2.453 MDH).

Cette augmentation s'explique notamment par la hausse des émissions au titre des programmes nationaux (+1.111 MDH), des acquisitions immobilières (+570 MDH) et des projets intégrés (+530 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2025	Prévisions 2026	2026	Taux de réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	981	14 741	973	7%	-0,8%
Projets intégrés⁶	851	10 082	1 381	14%	62,3%
Acquisitions immobilières	277	8 885	847	10%	-
Acquisitions mobilières⁷	225	2 467	289	12%	28,4%
Programmes nationaux⁸	2 137	16 772	3 248	19%	52,0%
Subventions	1 327	8 237	1 513	18%	14,0%
TOTAL	5 798	61 184	8 251	13%	42,3%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juin 2025 et fin juin 2026 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de personnel, de la part des dépenses de matériel et de la part des charges en intérêts de la dette.

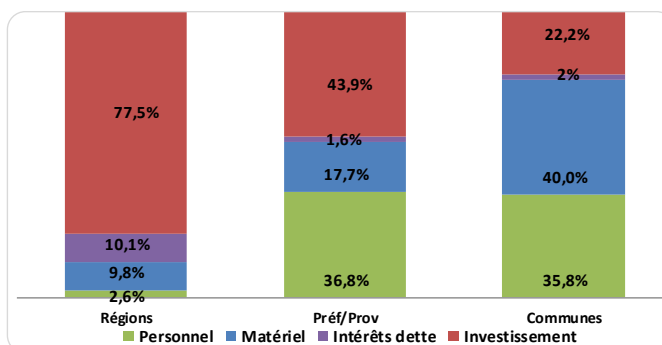
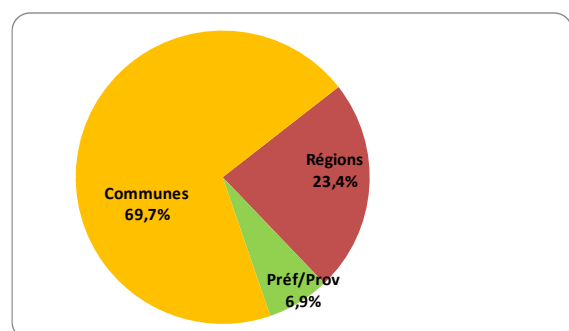


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 15.701 MDH, la part des communes dans le total des dépenses des collectivités territoriales (dépenses ordinaires et dépenses d'investissement) est de 70% à fin juin 2026.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin juin 2026 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (35,8%) et des préfectures et provinces (36,8%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 77,5% des dépenses d'investissement, 10,1% des charges en intérêts de la dette, 9,8% des dépenses de matériel et de 2,6% des dépenses de personnel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

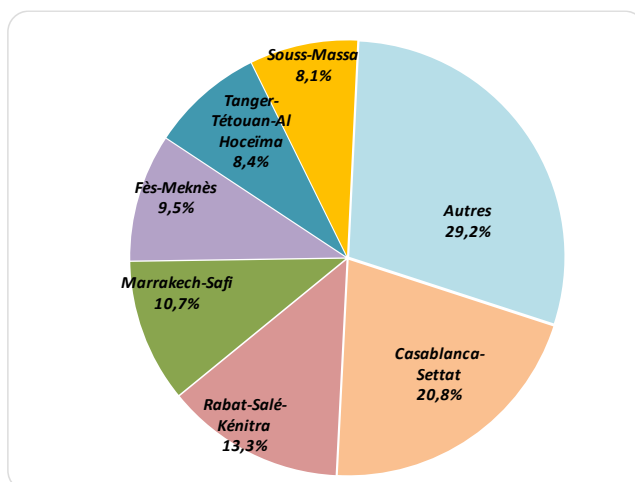
2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

Dépenses des CT par région

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,8% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4.688 MDH) représentent 20,8% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 3,5% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 172	1 605	180	1 731	4 688
Rabat-Salé-Kénitra	816	1 112	53	1 016	2 997
Marrakech-Safi	712	806	22	859	2 399
Fès-Meknès	724	725	89	607	2 145
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	565	862	79	391	1 897
Souss-Massa	495	423	118	779	1 815
L'oriental	548	457	76	322	1 403
Béni Mellal-Khénifra	442	367	94	488	1 391
Laâyoune-Sakia El Hamra	333	278	79	341	1 031
Drâa-Tafilalet	270	174	28	523	995
Dakhla-Oued Ed Dahab	83	133	50	722	988
Guelmim-Oued Noun	166	130	11	472	779
TOTAL	6 326	7 072	879	8 251	22 528

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juin 2026 des soldes positifs de 9 MDH et 2.359 MDH respectivement contre des soldes positifs de 14 MDH pour les budgets annexes et de 2.137 MDH pour les comptes spéciaux à fin juin 2025.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 8.253 MDH à fin juin 2026 contre un excédent global de 10.220 MDH enregistré un an auparavant.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juin 2026 a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.426 MDH et la reconstitution des excédents pour 8.806 MDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin juin 2026, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 71 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2026 (8.253 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2026 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 64,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin Juin 2026

